Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20261019-APCPRECHALEUR-DE

p04

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
13 OCTOBRE 2026

DATE D'AFFICHAGE
13 OCTOBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six**
Le Dix-Neuf Octobre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Madame CHERVIN Stéphanie, Maire
Étaient présents :
Mme CHERVIN. M. BOUCHET. Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD. M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE. M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme CHAPON-ROLLAT. M. MERCIER. Mme RAQUIN. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRÉSENTS : **19**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. BRUNIAU, pouvoir à Mme CHERVIN,
- Mme BUJAN, pouvoir à Mme MERLE,
- Mme COURSOL, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.

Absent :

- M. CHERVIER.

Madame Marlène RAQUIN a été élue Secrétaire.

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDIT DE PAIEMENT – CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – MISE AU POINT.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une AP/CP pour l'opération de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur portée par le budget SPIC Réseau de chaleur de la Commune de LAPALISSE - conformément aux articles L2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

Chaque Autorisation de Programme (AP) comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP). La somme des Crédits de Paiement (CP) doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme (AP).

Les Autorisations de Programme (AP) sont votées par l'assemblée délibérante – par délibérations distinctes – lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

...I...

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20261019-APCPRECHALEUR-DE

Les Crédits de Paiement (CP) non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération de l'assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Compte tenu de ce qui précède, Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour les montants pour cette AP/CP selon le tableau ci dessous :

Numéro Opération		Montant de l'AP initial	Montant de l'AP actualisé au 05/06/26	Montant de l'AP actualisé au 19/10/26	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
10	Dépenses (en HT)	250 000,00 €	248 000,00 €	244 000,00 €	94 324,13 €	149 675,87 €	0,00 €	244 000,00 €
	Recettes	125 000,00 €	204 000,00 €	204 000,00 €	0,00 €	0,00 €	204 000,00 €	204 000,00 €
11	Dépenses (en HT)	1 827 000,00 €	1 341 000,00 €	1 311 000,00 €	0,00 €	1 311 000,00 €	0,00 €	1 311 000,00 €
	Recettes	913 500,00 €	1 092 000,00 €	1 092 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 092 000,00 €	1 092 000,00 €
12	Dépenses (en HT)	1 003 000,00 €	1 246 000,00 €	1 280 000,00 €	0,00 €	1 280 000,00 €	0,00 €	1 280 000,00 €
	Recettes	501 500,00 €	1 014 000,00 €	1 014 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 014 000,00 €	1 014 000,00 €
	Dépenses (en HT)	3 080 000,00 €	2 835 000,00 €	2 835 000,00 €				2 835 000,00 €
	Recettes	1 540 000,00 €	2 310 000,00 €	2 310 000,00 €				2 310 000,00 €

Ces dépenses seront financées par les subventions affectées à chaque opération et le recours à l'emprunt.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame MILCENT DE LA BOUTRESSE) :

- de modifier le montant de l'Autorisation de Programme (AP) tel que présenté ci dessus

- de modifier les Crédits de Paiements tels que présentés ci dessus et de prévoir par Décision Modificative l'inscription de ces nouveaux montants

- d'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses de cette opération à hauteur de l'AP dès à présent et mandater les dépenses afférentes telles que définies ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le
- 4 NOV. 2026
Publié
le : 20 OCT. 2026
Accusé de réception de la télétransmission le :

Le Maire,

MAIRIE DE LAPALISSE 03120